Publié le 19 avril 2024

Face au réchauffement climatique, Philippe Laurent estime nécessaire « une gestion globale de l’eau »

Dans une tribune publiée par le Trombinoscope (accessible seulement aux abonnés), le maire de Sceaux et président de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales, Philippe Laurent, rappelle que « l’eau n’est pas une marchandise mais une ressource vitale ». Pour lui, les Epl peuvent apporter « une réponse pour une gestion locale et durable de la ressource en eau ».

« Présidées par les élus locaux, **les Epl d’eau potable et d’assainissement assurent la maîtrise publique du service**. En participant au conseil d’administration de ces structures, les collectivités territoriales sont associées aux choix stratégiques pour améliorer l’efficacité des réseaux et garantir des économies pérennes d’eau. Plusieurs territoires, dont des métropoles, sont inscrits dans cette démarche, à l’instar de la **Spl Eau du Bassin Rennais à Rennes ou de la Semerap dans le Puy-de-Dôme** », explique ainsi **Philippe Laurent sur le site du Trombinoscope.**

Un partage équitable de l’eau

Et d’ajouter : « Au-delà du petit cycle de l’eau, **les Epl d’eau brute s’engagent depuis les décennies 1950 et 1960 à un partage équitable entre tous les usages** – eau potable, biodiversité, agriculture, industrie, tourisme, etc. – dans des régions marquées par une forte tension sur la ressource et soumises aux événements extrêmes liés au changement climatique. **C’est le cas**

de la Compagnie d'aménagement des côteaux de Gascogne (CACG), de la Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc (BRL) dans la région Occitanie, de la Société du Canal de Provence en Région Sud, ainsi que de la SAPHIR à La Réunion ».

Un enjeu d'aménagement

« Les enjeux de gestion durable de l'eau dépassent les seules Epl intervenant dans l'eau et l'assainissement. La croissance des intercommunalités et en particulier des zones urbaines denses, d'autant plus dans le contexte de mise en œuvre de **l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN), pose l'exigence de la sobriété et de la sécurisation de l'accès à l'eau** », conclut-il. Rappelant que les 300 Sem, Spl et SemOp d'aménagement qui viabilisent les terrains et installent des conduites d'eau potable, se questionnent au quotidien sur l'optimisation des ressources disponibles pour les utilisateurs de ces nouvelles constructions (logements, équipements publics ou privés, etc.).

- Lire la tribune